

FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES CONCENTRÉ BRISTOL GATE
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS
30 JUIN 2022

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires ci-joints du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate (le « FNB ») sont préparés par Bristol Gate Capital Partners Inc., le gestionnaire du FNB et approuvés par le conseil d'administration de Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate.

Le gestionnaire est responsable de la gestion et du contrôle des affaires courantes du FNB. Le gestionnaire exerce certaines fonctions administratives, notamment le maintien des contrôles à l'égard de l'information financière. Le gestionnaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Le mode de présentation des états financiers est décrit dans les notes annexes.



Richard Hamm
Chef de la direction
Bristol Gate Capital Partners Inc.



Marcus Spain
Chef des finances
Bristol Gate Capital Partners Inc.

Toronto (Ontario)
Le 18 août 2022

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Table des matières

30 juin 2022

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat global	2
États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Annexe intermédiaire du portefeuille	5
Notes annexes	6-15

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

États intermédiaires de la situation financière

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (non audité)

		30 juin 2022	31 décembre 2021
Actif	Note		
Actifs courants			
Trésorerie		607 970 \$	1 274 750 \$
Dividendes à recevoir		103 570	110 643
Souscriptions à recevoir		—	6 577
Autres débiteurs		82 827	28 503
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	3	175 705 696	219 342 533
Total de l'actif		176 500 063 \$	220 763 006 \$
Passif			
Passifs courants			
Rachats à payer		—	6 577
Montant à payer au gestionnaire	8	130 415	18 979
Total du passif		130 415 \$	25 556 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		176 369 648 \$	220 737 450 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Parts en \$ CA		85 195 620 \$	99 992 185 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		91 174 028 \$	120 745 265 \$
Nombre de parts en circulation			
Parts en \$ CA	4	2 850 000	2 650 000
Parts en \$ US	4	3 050 000	3 200 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part			
Parts en \$ CA		29,89 \$	37,73 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		29,89 \$	37,73 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de
Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate



Willard J. L'Heureux, c.r., administrateur



Richard Hamm, chef de la direction

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

États intermédiaires du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 (non audité)

		2022	2021
Produits	Note		
Dividendes		1 189 679 \$	1 014 607 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions		254	–
Perte de change sur la trésorerie		(27 543)	(39 938)
Variation de la juste valeur des placements :			
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements		10 426 724	4 932 592
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements		(57 217 309)	14 127 997
Total des produits		(45 628 195)	20 035 258
Charges			
Frais de gestion	5, 8	724 308	650 791
Honoraires d'audit		24 235	19 859
Frais d'administration	5	40 305	39 212
Retenues d'impôt à la source		184 035	155 650
Frais payés au comité d'examen indépendant	5	9 622	10 890
Droits acquittés aux autorités de réglementation		33 700	35 650
Honoraires payés à l'agent des transferts		6 228	6 137
Frais juridiques		31 051	22 868
Charges d'intérêts		7 626	–
Coûts de transaction		3 577	3 788
Total des charges d'exploitation		1 064 687	944 845
Charges absorbées par le gestionnaire		60 050	54 141
Charges nettes		1 004 637	890 704
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(46 632 832) \$	19 144 554 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Parts en \$ CA		(21 795 415) \$	8 836 120 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		(24 837 417) \$	10 308 434 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation			
Parts en \$ CA		2 857 459	2 614 641
Parts en \$ US		3 142 265	2 994 475
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part			
Parts en \$ CA		(7,63) \$	3,38 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		(7,90) \$	3,44 \$

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate
États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux
porteurs de parts rachetables

Pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 (non audité)

	2022	2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		
Parts en \$ CA	99 992 185 \$	75 160 995 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	120 745 265 \$	75 161 100 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(21 795 415)	8 836 120
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	(24 837 417)	10 308 434
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Parts en \$ CA	11 821 795	7 498 780
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	—	21 045 626
Rachat de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(4 822 945)	(4 481 025)
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	(4 733 820)	(3 082 221)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(14 796 565)	11 853 875
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	(29 571 237)	28 271 839
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		
Parts en \$ CA	85 195 620 \$	87 014 870 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	91 174 028 \$	103 432 939 \$

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021 (non audité)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(46 632 832) \$	19 144 554 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie	27 543	39 938
(Profit net) perte nette réalisé à la vente de placements	(10 426 724)	(4 932 592)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	57 217 309	(14 127 997)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	7 073	64 727
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	(54 324)	(23 947)
Augmentation (diminution) du montant à payer au gestionnaire	111 436	202 922
Achat de placements	(32 644 819)	(24 972 946)
Produit de la vente de placements	31 750 783	25 175 520
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(644 555)	570 179
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Trésorerie tirée des parts rachetables émises	44 637	115 931
Montants payés au titre des parts rachetables rachetées	(39 319)	(31 527)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	5 318	84 404
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(27 543)	(39 938)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(666 780)	614 645
Trésorerie au début de la période	1 274 750	1 365 681
Trésorerie à la fin de la période	607 970 \$	1 980 326 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	1 012 717 \$	923 684 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	254 \$	– \$
Intérêts versés	7 626 \$	– \$

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Annexe intermédiaire du portefeuille

Exprimé en dollars canadiens

Au 30 juin 2022 (non audité)

	Nombre d'actions	Coût moyen (en dollars)	Juste valeur (en \$)	Pourcentage du total de l'actif net
Technologie de l'information				
Applied Materials Inc.	48 041	6 207 269	5 638 103	
Broadcom Inc.	13 884	6 117 030	8 700 738	
Intuit Inc.	13 460	5 487 313	6 692 323	
Mastercard Inc., catégorie A	17 159	6 772 685	6 982 948	
Microchip Technology Inc.	89 727	9 531 637	6 722 408	
Microsoft Corp.	26 083	7 066 444	8 641 285	
Roper Technologies Inc.	15 830	7 672 041	8 058 757	
Visa Inc., catégorie A	29 630	7 203 321	7 525 413	
		56 057 740	58 961 975	33,43 %
Soins de santé				
Thermo Fischer Scientific Inc.	12 978	8 345 008	9 095 080	
UnitedHealth Group Inc.	12 861	5 086 565	8 521 188	
Zoetis Inc., catégorie A	39 065	7 036 728	8 661 906	
		20 468 301	26 278 174	14,90 %
Produits industriels				
Allegion PLC	54 927	8 377 104	6 936 551	
Cintas Corp.	19 489	7 160 345	9 390 529	
		15 537 449	16 327 080	9,25 %
Produits de consommation discrétionnaire				
Advance Auto Parts Inc.	33 910	8 916 459	7 571 376	
Dollar General Corp.	32 290	8 486 632	10 223 237	
Lowe's Companies Inc.	30 148	9 470 702	6 792 847	
Starbucks Corp.	86 885	9 522 805	8 561 628	
		36 396 598	33 149 088	18,80 %
Services financiers				
Moody's Corp.	21 458	7 607 923	7 528 098	
MSCI Inc.	13 612	9 478 129	7 236 895	
		17 086 052	14 764 993	8,37 %
Immobilier				
American Tower Corp.	27 762	7 935 084	9 153 130	5,19 %
Matières				
Sherwin-Williams Co.	26 140	6 971 240	7 550 124	4,28 %
Services de communications				
Activision Blizzard Inc.	94 798	8 811 466	9 521 132	5,40 %
Coûts de transaction		(5 735)	—	
Total des placements		169 258 195	175 705 696	99,62 %
Autres actifs, moins les passifs		664 094	663 952	0,38 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		169 922 289 \$	176 369 648 \$	100,00 %

Se reporter aux notes annexes.

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

1. Constitution du FNB

Le FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate (le « FNB ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Ontario et autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles. Le FNB est constitué aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 février 2018, telle qu'elle peut être modifiée ou mise à jour à l'occasion. Le FNB est géré par Bristol Gate Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Le siège social du FNB est situé au 45 St. Clair Avenue West, Suite 601, Toronto (Ontario) M4V 1K9. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») et d'administrateur (l'« administrateur ») du FNB, et Bristol Gate Capital Partners Inc. agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire »). Le FNB a commencé ses activités le 15 février 2018. Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 18 août 2022.

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et des parts libellées en dollars américains (les « parts en \$ US »). Un nombre illimité de parts peut être émis.

L'objectif de placement fondamental du FNB est de générer la croissance à long terme du revenu et du capital en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés américaines qui versent un dividende. Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB investit dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes choisis principalement parmi les titres de l'indice S&P 500^{MD}.

Déclaration de conformité et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes

IFRS »), y compris à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du FNB. Le FNB a émis des parts en \$ CA et des parts en \$ US, et il maintient les comptes de capital de ces deux portefeuilles de parts en dollars canadiens. Les produits et les charges quotidiens du FNB sont répartis entre les deux portefeuilles de parts en fonction de leurs comptes de capital en dollars canadiens, et la valeur liquidative par part des parts en \$ US est calculée quotidiennement en dollars canadiens et convertie en dollars américains selon le taux de change en vigueur à la fin de la journée. Cette valeur liquidative par part en dollars américains est utilisée aux fins des souscriptions et des rachats visant les parts en \$ US.

Les présents états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, sauf en ce qui a trait aux placements évalués à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables

a) Classement et évaluation des instruments financiers

Les catégories de classement et d'évaluation selon IFRS 9, *Instruments financiers*, sont les suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Afin de déterminer la catégorie de classement et d'évaluation adéquate, IFRS 9 exige d'une entité qu'elle tienne compte du modèle économique suivi pour la gestion des instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels liés aux états financiers.

Dans le cadre du modèle économique du FNB, les actifs financiers sont gérés dans le but de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Les décisions sont prises en

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

fonction de la juste valeur des actifs, et ces derniers sont gérés de manière à réaliser cette juste valeur. Le modèle économique cadre avec la catégorie de classement et d'évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les titres de créance sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, car selon son modèle économique, le FNB ne prévoit pas détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du FNB, mais plutôt accessoire.

Les autres débiteurs sont détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ils devraient générer des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal. Par conséquent, le FNB évalue les autres débiteurs au coût amorti en vertu d'IFRS 9. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

b) Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues est utilisé pour déterminer la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes sur les produits à recevoir et autres débiteurs à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit de ses créances, le FNB a déterminé que les corrections de

valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

c) Comptabilisation

Les instruments financiers du FNB comprennent des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, d'autres débiteurs, des rachats à payer et un montant à payer au gestionnaire. Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie connexes a expiré, ou lorsque le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété.

Le FNB comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, plus les coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. L'obligation du FNB relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat. Les méthodes comptables utilisées par le FNB pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le dernier cours de marché n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur.

d) Compensation

Lorsque les montants comptabilisés sont assujettis à un droit de compensation juridiquement exécutoire et que l'intention est soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans l'état de

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate**Notes annexes***Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)*

la situation financière. Dans le cours normal des activités, le FNB peut conclure des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins la compensation des montants liés dans certains cas, comme une faillite ou la résiliation de contrats. Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, aucun montant n'avait fait l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière.

e) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables et les dérivés cotés en bourse) est fondée sur les cours de clôture à la date de clôture. Le FNB utilise les cours de clôture des actifs et des passifs financiers lorsqu'ils sont compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances précis. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme les dérivés négociés sur le marché hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le FNB peut utiliser diverses méthodes et formule des hypothèses fondées sur les conditions de marché existantes à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à d'autres instruments qui sont quasi identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation

des options et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. La juste valeur des instruments financiers autres que les placements à la juste valeur par le biais du résultat net se rapproche grandement de leur valeur comptable, en raison de leurs échéances à court terme.

Se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements sur les évaluations à la juste valeur du FNB.

f) Conversion des devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change réalisés et latents liés à la trésorerie sont présentés au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les profits (pertes) réalisés liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements », et les profits (pertes) latents liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

g) Valeur liquidative par part

Les parts du FNB sont évaluées à la valeur liquidative par part à 16 h (heure de Toronto) chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation correspond à tout jour au cours duquel la TSX est ouverte ou à tout autre jour que le fiduciaire peut déterminer de temps à autre. La valeur liquidative par part est établie en divisant la juste valeur totale de la valeur liquidative de la série de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation, compte

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

non tenu des rachats ou des souscriptions de parts effectués au cours de cette journée.

h) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en vertu de la comptabilité d'engagement. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont passés en charges et sont inclus au poste « Coûts de transaction » de l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission et à la vente d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les coûts de transaction intégrés dans le coût du portefeuille de placement au 30 juin 2022 sont présentés dans l'annexe du portefeuille.

j) Trésorerie

La trésorerie comprend des dépôts à court terme auprès d'institutions financières.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net, divisé par le

nombre moyen pondéré de parts en circulation par série au cours de la période.

l) Imposition

Le FNB constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du FNB aux fins de l'impôt et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période donnée doivent être distribuées aux porteurs de parts, de sorte que le FNB ne doit payer aucun impôt sur le résultat, et la distribution sera automatiquement réinvestie en parts additionnelles. Par conséquent, le FNB ne comptabilise aucun impôt sur le résultat. Ainsi, l'économie d'impôt au titre des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas présentée dans l'état de la situation financière à titre d'actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2021, le FNB disposait de pertes en capital non utilisées de 1 108 935 \$. Le FNB est actuellement assujetti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur les revenus de placements et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état du résultat global.

m) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Le FNB a déterminé qu'aucune nouvelle norme IFRS qui était publiée mais n'était pas encore entrée en vigueur n'avait d'incidence significative sur les états financiers du FNB.

n) Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des éventualités, ainsi que les montants présentés au titre du revenu de placement et des charges au cours de la période.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les jugements comptables déterminants retenus pour la préparation des états financiers comprennent le classement des actifs et des passifs financiers présenté à la note 2 a), la monnaie fonctionnelle présentée à la note 1, ainsi que le classement des parts en circulation à titre de passifs financiers présenté à la note 4.

3. Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du FNB évalués à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie des justes valeurs. Le FNB a établi une hiérarchie des justes valeurs qui place en ordre de priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Le plus haut niveau de cette hiérarchie correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (évaluation de niveau 1), et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrée non observables (évaluations de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Données d'entrée qui reflètent les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données d'entrée sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas observables. Il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché. Le

choix des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Aucun transfert entre les niveaux de cette hiérarchie n'a eu lieu au cours de la période close le 30 juin 2022 ni de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le FNB a pour politique de comptabiliser les transferts entre les niveaux 1 et 2 en fonction de la valeur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et les transferts dans le niveau 3 ou hors de celui-ci en fonction de la valeur à la date des transferts.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Valeur totale des titres classés au niveau 1	175 705 696 \$	219 342 533 \$

Aucun titre n'était classé dans le niveau 2 ou le niveau 3 au 30 juin 2022 ni au 31 décembre 2021.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des souscriptions à recevoir, des autres débiteurs, des rachats à payer et du montant à payer au gestionnaire se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

En raison de la COVID-19, le gestionnaire surveille de façon continue les risques liés à la pandémie, y compris le risque de crédit et le risque de liquidité, ainsi que l'évaluation à la juste valeur de marché des placements du FNB. Se reporter également à la note 9.

4. Parts rachetables

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens et des parts libellées en dollars américains. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts à la bourse à la date de prise d'effet

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

du rachat, jusqu'à concurrence d'un prix de rachat maximal de la valeur liquidative par part applicable.

Les parts rachetables du FNB satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers en vertu d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en raison de l'obligation du FNB de distribuer le bénéfice net et les gains en capital aux porteurs de parts.

Les transactions portant sur les parts du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 sont les suivantes :

	2022	2021
Parts en circulation au début de la période	5 850 000	5 100 000
Parts en \$ CA émises au cours de la période	350 000	250 000
Parts en \$ US émises au cours de la période	–	700 000
Parts en \$ CA rachetées au cours de la période	(150 000)	(150 000)
Parts en \$ US rachetées au cours de la période	(150 000)	(100 000)
Parts en circulation à la fin de la période	5 900 000	5 800 000

5. Charges

Les charges d'exploitation applicables que doit payer le FNB, le cas échéant, comprennent les frais de gestion; les coûts de transaction; les coûts afférents au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires adoptées après la date de création du FNB; les honoraires payables au dépositaire, à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, à l'administrateur du FNB, à l'auditeur et aux autres fournisseurs de services dont les services sont retenus par le gestionnaire; toutes les autres charges d'exploitation; les taxes sur les produits et services ou taxes de vente harmonisées sur ces frais et les impôts sur le revenu, retenues d'impôt ou autres taxes et impôts.

a) Frais de gestion

Les frais de gestion du FNB, majorés des taxes applicables, sont versés au gestionnaire selon le taux annuel de 0,70 % de la valeur liquidative du FNB. Ces frais de gestion sont calculés et s'accumulent tous les jours et sont payés chaque mois à la dernière date d'évaluation ou à une date que le gestionnaire pourrait déterminer.

b) Frais à payer au comité d'examen indépendant (CEI)

Chaque membre du CEI reçoit du FNB une provision annuelle de 1 000 \$ pour siéger au CEI. Le président du CEI reçoit 500 \$ par réunion à laquelle il assiste. Les autres membres du CEI reçoivent 250 \$ par réunion à laquelle ils assistent.

Le gestionnaire a autorisé le CEI à retenir les services d'Independent Review Inc. au coût annuel de 7 500 \$, majoré de la TVH et d'honoraires additionnels de 375 \$ majorés des taxes applicables pour chaque réunion obligatoire au-delà de quatre réunions par année. De plus, une charge additionnelle de 2 560 \$ (30 juin 2021 – 2 828 \$) a été engagée relativement aux primes d'assurance annuelles liées au CEI.

c) Frais d'administration

Le FNB verse à l'administrateur des frais d'administration payables mensuellement à terme échu d'un montant équivalant à 1/12 de 0,4 point de base de la valeur de marché totale des actifs à la fin du mois, y compris la trésorerie détenue dans le FNB, sous réserve d'un montant minimal de 2 875 \$ par mois. Le FNB verse à l'administrateur des droits de garde payables mensuellement à terme échu d'un montant équivalant à 1/12 de 0,4 point de base de la valeur de marché totale des actifs à la fin du mois, y compris la trésorerie détenue dans le FNB, sous réserve d'un montant minimal de 417 \$

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

par mois. Des frais de transaction de 6 \$ s'appliquent à l'achat, à la vente, à l'échéance, à la livraison gratuite ou à la réception.

6. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation sont considérées comme le capital du FNB. Le gestionnaire gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement du FNB. Le FNB n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital imposée de l'extérieur à l'égard de la souscription de parts, à l'exception de certaines exigences de souscriptions minimales.

7. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le FNB est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris l'autre risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Ces risques, ainsi que les pratiques du FNB en matière de gestion des risques, sont décrits ci-dessous.

Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les possibles effets défavorables de ces risques sur le rendement du FNB en surveillant quotidiennement les positions du FNB et les événements survenus sur le marché. Le gestionnaire maintient en outre une structure de gouvernance qui supervise les activités de placement du FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement énoncée du FNB, les directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument

financier fluctuent par suite de variations des prix du marché. Les placements du FNB sont exposés aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux marchés de capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le FNB est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire atténue ce risque grâce au choix judicieux de titres à l'intérieur de limites précises, et au moyen de la diversification des placements du FNB. Le gestionnaire surveille chaque jour les positions globales de marché du FNB.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les expositions globales au marché étaient les suivantes :

	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif net	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif net
Placements	175 705 696 \$	99,62 %	219 342 533 \$	99,37 %
Exposition totale au marché	175 705 696 \$	99,62 %	219 342 533 \$	99,37 %

Si les cours des titres sur les bourses auxquelles ces titres sont inscrits avaient augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2022, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 17 570 570 \$ (9,96 % de l'actif net) (31 décembre 2021 – 21 934 253 \$ ou 9,94 % de l'actif net).

En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du FNB fluctue en fonction

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

des variations des taux de change. Les actions sur les marchés étrangers sont exposées au risque de change, puisque les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du FNB au moment de déterminer la juste valeur.

Le FNB détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie et des placements en actions, qui sont libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Le FNB est donc exposé au risque de change, puisque la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies fluctue en raison des variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB au risque de change.

Monnaie	30 juin 2022			31 décembre 2021	
	Exposition au risque de change	Pourcentage du total de l'actif net		Exposition au risque de change	Pourcentage du total de l'actif net
Dollar américain	176 262 637	99,94 %		220 670 522	99,97 %

Au 30 juin 2022, si le taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles le FNB est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 8 813 132 \$ (31 décembre 2021 – 11 033 526 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Conformément à la politique du FNB, le gestionnaire surveille les positions en devises dans le cadre de la constitution générale du portefeuille, mais il ne les gère pas activement, et il ne couvre pas les monnaies.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se présente lorsque les variations des taux d'intérêt pourraient influencer sur les flux

de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le FNB investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La plupart des actifs et des passifs financiers du FNB ne portaient pas intérêt au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021. Par conséquent, le FNB n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le FNB. La totalité des transactions concernant des titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de crédit lié aux débiteurs connexes est considéré comme limité, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception par le courtier du paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des deux parties manque à ses obligations.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le FNB ne détenait aucun placement dans des instruments de créance ou des dérivés; par conséquent, le risque de crédit est considéré comme minime.

e) Risque de liquidité

Le respect des exigences quotidiennes en matière de rachats et de charges constitue la principale exposition du FNB au risque de liquidité. Le gestionnaire du FNB assure le suivi régulier des besoins en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la plus grande partie des actifs du FNB dans des placements qui peuvent être

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

négociés sur un marché actif et peuvent être vendus facilement. En outre, le FNB conserve suffisamment de trésorerie pour maintenir sa liquidité. Les placements du FNB sont considérés comme facilement réalisables et très liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du FNB est considéré comme minimal.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, il était prévu que les passifs du FNB seraient réglés dans un délai de 90 jours.

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Les placements liquides du FNB sont considérés comme étant supérieurs aux exigences normales en matière de rachat.

f) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des expositions dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région géographique, d'un type de produit, d'un secteur ou d'un type de contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du risque de concentration du FNB par classement sectoriel.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Portefeuille par classement sectoriel	Pourcentage du total de l'actif net	Pourcentage du total de l'actif net
Technologie de l'information	33,43	34,72
Produits de consommation discrétionnaire	18,80	17,80
Soins de santé	14,90	15,74
Produits industriels	9,25	12,99
Services financiers	8,37	4,71
Services de communications	5,40	3,58
Immobilier	5,19	4,61
Matières	4,28	5,22
Autres actifs, moins les passifs	0,38	0,63
Total	100,00	100,00

8. Parties liées

a) Frais de gestion

Les activités de placement du FNB sont gérées par Bristol Gate Capital Partners Inc. Les frais de gestion pour la période close le 30 juin 2022 se sont établis à 724 308 \$, incluant la TVH (30 juin 2021 – 650 791 \$).

b) Montant à payer au gestionnaire

Au cours de la période, le gestionnaire a versé une avance relative à diverses charges pour le compte du FNB. Au 30 juin 2022, le solde du montant à payer au gestionnaire inclut un montant de 13 401 \$ (31 décembre 2021 – néant) en raison de cette avance. Le solde du montant à payer au gestionnaire au 30 juin 2022 inclut également 117 014 \$ de frais de gestion (31 décembre 2021 – 18 979 \$).

c) Transactions portant sur les parts entre parties liées

Dans le cours normal des activités, les dirigeants, les administrateurs et les entités liées du gestionnaire investissent à l'occasion dans des parts du FNB au même titre que les investisseurs sans lien de dépendance. Au 30 juin 2022, le gestionnaire, y compris les dirigeants, les administrateurs et les entités liées, détenait 82 440 parts du FNB (31 décembre 2021 – 27 811 parts).

9. COVID-19

L'apparition de la COVID-19 en 2020 a provoqué une réponse gouvernementale sans précédent (interdictions de voyager, fermeture des entreprises non essentielles, périodes de quarantaine volontaires, interventions monétaires et budgétaires des banques centrales), des perturbations significatives pour les entreprises à l'échelle mondiale et une grande volatilité sur les marchés boursiers mondiaux. Bien que le monde semble avoir appris à vivre avec la COVID-19, de nouvelles vagues ou de nouvelles souches du virus pourraient prolonger les répercussions de la pandémie sur les entreprises et les marchés

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

financiers. Par conséquent, il se pourrait que la volatilité des marchés liée à la COVID-19 excède les sensibilités présentées dans les notes annexes.

10. Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Le gestionnaire a évalué les événements postérieurs à la date de clôture dans la préparation des états financiers du FNB et a établi que, à l'exception des éléments fournis aux présentes, aucun événement n'est survenu qui devrait être comptabilisé ou présenté dans les états financiers.

11. Examen par les auditeurs

Ces états financiers intermédiaires au 30 juin 2022 n'ont pas été examinés par les auditeurs du Fonds.